

**ANNEXE A LA DELIBERATION**  
**AVENANT 3 AU MARCHE 2021-008 DE NETTOYAGE DES LOCAUX ET**  
**DES VITRES DE LA COMMUNAUTE DE COMMUNES ESTUAIRE ET**  
**SILLON**



**AVENANT N°3, en plus-value, sur le marché**

**CCES n° 2021-008**

accord cadre, mono-attributaire, à bons de commande, passé pour le nettoyage des locaux et de la vitrerie des bâtiments appartenant à la Communauté de Communes Estuaire et Sillon

**A - IDENTIFIANTS**

Entre les soussignés :

**Monsieur Rémy NICOLEAU, Président de la CCES,**

autorisé aux fins du présent acte par décision du conseil communautaire du 09 novembre 2023 faisant élection de domicile au siège de la CCES — 2 Boulevard de la Loire 44360 SAVENAY,

D'une part, Et

**ESSI SAS**  
**12-14 rue Courat**  
**75020 PARIS**

D'autre part,

Il a été tout d'abord rappelé que :

Par délibération n° 13 du 24 juin 2021, la CCES a autorisé la signature du marché avec la SAS ESSI — Siège social : 12-14 rue Courat — 75020 PARIS pour un montant annuel, au vu du DPGF remis dans l'offre de 134 996,50 euros hors taxes.

Cet accord cadre à bons de commande ne comporte ni minimum ni maximum annuel. Il a été conclu pour une durée d'un an renouvelable trois fois à compter de sa notification réalisée le 05 juillet 2021.

La CCES a ensuite notifié à ESSI un avenant n° 1 d'un montant total de + 9 255,40 € H.T., le 19.10.2022. Cet avenant a été accepté par la commission d'appel d'offres du 22 septembre 2022 puis, par décision du bureau communautaire du 04 octobre 2022, pour des ajustements de prestations sur différents bâtiments communautaires (augmentation ou diminution de prestations de nettoyage).

Un avenant n° 2, en moins-value, d'un montant total de – 3 534,00 € H.T. a ensuite été notifié à ESSI, le 24 mars 2023, accepté par décision du bureau communautaire du 14 mars 2023, suite à une diminution des prestations de nettoyage.

**Il a ensuite été convenu ce qui suit:**

## **B - OBJET DU PRESENT AVENANT**

Le marché dont la désignation est mentionnée ci-dessus est modifié dans les conditions suivantes :

<b>Batiment</b>	<b>Motif avenant</b>	<b>Ancien montant</b>	<b>Nouveau montant</b>	<b>Différence</b>
Périscolaire - 6ans Le Temple de Bretagne	Nouveau batiment occupé durant la période scolaire 1,75h/jour	4 957,00 €	11 364,16 €	6 407,16 €
Périscolaire - 6ans Saint Etienne de Montluc	Prestation supplémentaire durant les vacances 2h/jour	8 602,00 €	11 856,40 €	3 254,40 €
<b>Montant total de l'avenant</b>				<b>9 661,56 €</b>
<b>Montant Initial du marché</b>				<b>134 996,50 €</b>
Avenant n°1			6,9%	9 255,40 €
Avenant n°2			-2,6%	- 3 534,00 €
Montant total après les avenants 1 et 2			4,2%	140 717,90 €
Montant de l'avenant n°3			7,2%	9 661,56 €
<b>Nouveau montant du marché après avenant</b>			<b>11,4%</b>	<b>150 379,46 €</b>

### **C - NOUVEAU MONTANT DU MARCHÉ**

<u>Montant initial du marché :</u>	134 996,50 € H.T.
<u>Avenant 1 notifié le 19.10.2022 :</u>	+ 9 255,40 € H.T.
<u>Nouveau montant du marché après avenant 1 :</u>	144 251,90 € H.T.
<u>Avenant 2 notifié le 24.03.2023 :</u>	- 3 534,00 € H.T.
<u>Nouveau montant du marché après avenant 2 :</u>	140 717,90 € H.T.
<u>Avenant 3 présenté en CAO du 20.10.2023 :</u>	+ 9 661,56 € H.T.
<u>Nouveau montant du marché après avenant 3 :</u>	150 379,46 € H.T.

Cet avenant 3 a fait l'objet d'une présentation à la commission d'appel d'offres de la CCES réunie le vendredi 20 octobre 2023. Cette dernière a émis un avis favorable à la passation de l'avenant.

Cet avenant fera l'objet d'une délibération du conseil communautaire présentée le 09 novembre 2023.

**Vu et accepté,  
L'entreprise titulaire du marché,**

**Vu et accepté,  
Le Président de la CCES,**